

« ÉGALITE PROCLAMEE, AUTONOMIE REFUSEE : LE PATRIARCAT RENOVE CHEZ LES JEUNES DU COUFFO AU BENIN »

AVOCE Josephat¹,*
MASAMANDANG Christabel²,
ACHADE Sènoudé Germaine Pulchérie¹,
CHATIGRE Jérôme³,
MONTCHO Biwègnon Mariette⁴

¹ Organisation pour le Service et la Vie (OSV)

² Bien-être et Dignité Féminine (BeDiF)

³ Groupe de Recherche, d'Action et de Formation en Épidémiologie et en Développement (GRAFED)

⁴ Réseau Ouest-Africain des Jeunes Femmes Leaders (ROAJELF)

* Auteur correspondant : javoce@osvjordan.org

Résumé

L'adhésion au discours sur l'égalité de genre est souvent tenue pour une condition suffisante de l'autonomie reproductive des femmes. Cet article met cette hypothèse à l'épreuve à partir d'une étude transversale de type connaissances, attitudes, pratiques et comportements (CAPC) menée en 2026 auprès de 851 adolescent-e-s et jeunes de 18-24 ans dans les six communes du Couffo (Bénin). Trois attitudes simultanées sont analysées : l'égalité des droits sexuels, la participation masculine aux décisions contraceptives et l'autonomie décisionnelle des femmes. Les deux premières recueillent une adhésion quasi unanime (99,2 % chacune), mais 28,4 % des enquêté-e-s refusent qu'une femme décide seule de sa contraception. Le profil « égalité + participation masculine + refus de l'autonomie féminine » concerne 27,6 % de l'effectif. Ce refus se concentre à Lalo (91,7 %) et Klouékanmè (47,1 %) et demeure, en analyse multivariée, indépendamment associé au sexe masculin (RP ajusté = 2,48 ; $p < 0,001$), au faible niveau d'instruction, au milieu rural et à la commune de résidence. Il est en outre fortement lié à l'incapacité ressentie de refuser un rapport sexuel (48,8 % contre 76,0 %). Loin d'être contradictoire, cette configuration révèle une grammaire conjugaliste cohérente, propre à un patriarcat rénové qui absorbe le langage des droits tout en maintenant l'asymétrie d'autorité reproductive. Les interventions futures devraient articuler explicitement la pédagogie de l'égalité à celle de l'autonomie corporelle féminine.

Mots-clés : autonomie contraceptive ; droits sexuels et reproductifs ; patriarcat rénové ; jeunes ; Bénin ; Couffo.

Abstract

Support for gender-equality discourse is often regarded as sufficient to ensure women's reproductive autonomy. This article tests that assumption using a 2026 cross-sectional Knowledge, Attitudes, Practices and Behaviours (KAPB) survey of 851 adolescents and young people aged 18-24 in the six communes of the Couffo department (Benin). Three simultaneous attitudes are analysed: equality of sexual rights, male involvement in contraceptive decisions, and women's decision-making autonomy. The first two command near-unanimous agreement (99.2% each), yet 28.4% of respondents reject the idea that a woman may decide alone about contraception. The "equality + male participation + rejection of female autonomy" profile accounts for 27.6% of the sample. This rejection is concentrated in Lalo (91.7%) and Klouékanmè (47.1%) and remains, in multivariable analysis, independently associated with male sex (adjusted PR = 2.48; $p < 0.001$), low educational attainment, rural residence and commune of residence. It is also strongly linked to the perceived inability to refuse sexual intercourse (48.8% versus 76.0%). Far from being contradictory, this pattern reveals a coherent relational logic typical of a renewed patriarchy that absorbs the language of rights while maintaining asymmetry in reproductive authority. Future interventions should explicitly combine equality education with the promotion of women's bodily autonomy.

Keywords: contraceptive autonomy; sexual and reproductive rights; renovated patriarchy; youth; Benin; Couffo.

1. Introduction

La question de l'autonomie reproductive féminine est devenue un point cardinal des politiques publiques de santé en Afrique de l'Ouest. La Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (1994) avait inscrit les droits sexuels et reproductifs (DSSR) dans le lexique normatif global, et le Programme d'action issu de cette conférence consacrait l'idée que la maîtrise de la fécondité est indissociable de l'égalité de genre (Nations Unies, 1994). Trois décennies plus tard, ce cadre normatif est largement diffusé, y compris dans les zones rurales

du Bénin, où les campagnes de sensibilisation, les programmes éducatifs et les interventions des organisations de la société civile ont popularisé un vocabulaire centré sur le consentement, la non-discrimination et la liberté de choix (OMS, 2015 ; Consortium OSV-GRAFED-ROAJELF, 2026).

Pourtant, les enquêtes successives suggèrent que la diffusion du discours égalitaire ne se traduit pas mécaniquement en autonomie effective. Une jeune femme qui sait que la loi protège ses choix contraceptifs n'utilise pas toujours cette protection ; et un jeune homme qui adhère verbalement à l'égalité ne renonce pas nécessairement à exercer un veto sur les choix corporels de sa partenaire (Speizer et al., 2014 ; Hindin et Adair, 2002). Cette tension entre adhésion attitudinale et pratique effective est documentée depuis longtemps en sociologie du genre, notamment par les travaux de Connell (1995) et de Connell et Messerschmidt (2005) sur les masculinités hégémoniques, et par ceux de Bajos et Bozon (2008) sur la « négociation contraceptive » dans les couples.

La littérature ouest-africaine récente s'est principalement concentrée sur deux types d'analyses. D'une part, les études connaissances-attitudes-pratiques (CAP) classiques, qui mesurent séparément des indicateurs isolés et concluent souvent à des « écarts entre attitudes et pratiques » sans en approfondir la grammaire (Cleland et al., 2006 ; Sedgh et al., 2016 ; Ahanhanzo et al., 2018). D'autre part, les études qualitatives sur les violences basées sur le genre, qui décrivent les rapports d'autorité dans le couple mais peinent à les articuler aux indicateurs quantitatifs disponibles (Heise, 2011 ; PNUD, 2019). Une troisième voie, peu explorée empiriquement, consiste à examiner ce que révèle la co-occurrence d'attitudes apparemment contradictoires au sein d'une même population. C'est cette voie qu'emprunte la présente étude.

L'enquête de base du Projet Miitchité, conduite en 2026 dans le département du Couffo, offre un terrain propice pour interroger empiriquement cette articulation. Le questionnaire mesure simultanément trois attitudes liées à l'autorité reproductive dans le couple : l'adhésion à l'égalité des droits sexuels entre garçons et filles, l'adhésion à la participation des hommes aux décisions contraceptives et l'adhésion à l'autonomie décisionnelle des femmes en matière contraceptive. Examiner la co-occurrence de ces trois attitudes au sein d'une même population, plutôt que de les traiter item par item, permet de mettre au jour une configuration dont la cohérence interne mérite d'être explicitée. Cet article cherche ainsi à comprendre : comment des jeunes massivement acquis au discours de l'égalité peuvent-ils, dans le même mouvement, refuser à la femme le droit de décider seule de sa contraception ?

L'objectif principal de cet article est de caractériser empiriquement ce triangle, d'identifier les déterminants sociodémographiques du refus de l'autonomie contraceptive féminine, et d'en proposer une lecture théorique inscrite dans le débat sur le « patriarcat rénové » (Connell, 1995 ; Connell et Messerschmidt, 2005). Trois objectifs spécifiques structurent l'analyse :

- décrire les combinaisons des trois items du triangle dans la population enquêtée ;
- identifier, par régression logistique multivariée, les déterminants sociodémographiques indépendamment associés à ce désaccord ;
- examiner les liens entre ce désaccord et d'autres indicateurs liés à l'autorité corporelle et au consentement.

Pour répondre à ces objectifs, l'article s'organise en cinq parties : une introduction problématisant la question de recherche, une

présentation du dispositif méthodologique, une exposition des résultats empiriques, une discussion théorique des principaux enseignements, puis une conclusion orientée vers les implications opérationnelles. L'introduction pose le contexte, la question centrale et les objectifs de l'étude. La section méthodologique présente le cadre de l'étude, le devis méthodologique, la population enquêtée ainsi que les instruments et méthodes d'analyse mobilisés. Les résultats sont ensuite exposés autour de quatre axes : la caractérisation du triangle attitudinal, le profil sociodémographique du désaccord avec l'autonomie féminine, l'analyse multivariée de ses déterminants, puis les liens entre ce désaccord et les indicateurs connexes d'autorité corporelle et de consentement. La discussion propose une lecture théorique de cette configuration à travers le concept de patriarcat rénové et en examine les implications programmatiques. Enfin, la conclusion synthétise les principaux acquis de l'étude et en souligne la portée opérationnelle pour les politiques et interventions en santé sexuelle et reproductive.

2. Méthodologie

2.1. Cadre de l'étude

L'étude a été conduite dans le département du Couffo, situé dans le sud-ouest du Bénin, qui regroupe six communes : Aplahoué, Djakotomey, Dogbo, Klouékanmè, Lalo et Toviklin. Ces communes sont organisées en deux zones sanitaires : la zone Aplahoué-Djakotomey-Dogbo (ADD) et la zone Klouékanmè-Toviklin-Lalo (KTL). Le département compte une population à dominante rurale, majoritairement de l'ethnie Adja, et se caractérise par des indicateurs de santé reproductive défavorables comparés aux moyennes nationales (INSAE, 2018). C'est dans ce contexte qu'est mis en œuvre, de janvier 2025 à janvier 2028, le projet Miitchité - « Tou-te-s mobilisé-e-s

en faveur des DSSR des adolescent·e·s et jeunes » - porté par le consortium OSV-GRAFED-ROAJELF avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD), et qui vise à renforcer la santé sexuelle et reproductive des adolescent·e·s et jeunes du Couffo en créant un environnement socioculturel, religieux et politique favorable à l'égalité de genre. Sa stratégie articule la mobilisation des leaders religieux, la sensibilisation des jeunes à leurs droits et aux méthodes contraceptives disponibles, et le plaidoyer auprès des autorités et de la société civile. Les Centres de promotion sociale, récemment harmonisés en Guichets uniques de protection sociale (GUPS), constituent l'ossature institutionnelle de la prise en charge des violences basées sur le genre et de l'orientation des jeunes vers les services de santé sexuelle et reproductive.

2.2. Devis de l'étude

« Une étude transversale à visée descriptive et analytique, de type connaissances, attitudes, pratiques et comportements (CAPC), a été menée en 2026. Elle repose sur un échantillonnage probabiliste à deux degrés, combinant la sélection des structures au premier degré et celle des individus au second degré au sein des structures retenues. La taille de l'échantillon a été déterminée à partir de la formule de Schwartz, en retenant une prévalence attendue de 50 % afin de maximiser la variance, un intervalle de confiance de 95 %, une précision absolue de 5 %, un effet de plan de 2 pour tenir compte de la structure en grappe, ainsi qu'un ajustement de 10 % pour la non-réponse. Au premier degré, les structures ont été retenues de manière exhaustive pour les marchés (14) et les collèges d'enseignement général (15), et par tirage aléatoire simple pour les ateliers (18 sélectionnés parmi les 189 recensés) ; au second degré, les participant·e·s ont été recruté·e·s par tirage systématique à partir des listes de recensement préalablement établies, jusqu'à l'atteinte du quota alloué à chaque structure,

l'unité immédiatement suivante étant sollicitée en cas de refus ou d'indisponibilité. L'allocation proportionnelle a porté sur les trois milieux d'enquête - ateliers professionnels, marchés et collèges d'enseignement général - en fonction de leur poids dans la population d'intervention. La répartition entre les six communes du Couffo découle de la distribution des structures sélectionnées sur le territoire et ne suit donc pas strictement le poids démographique des communes. La collecte a été assurée par des enquêteur·trice·s formé·e·s, à raison d'un·e enquêteur·trice principal·e par commune. Au terme de la collecte, 851 adolescent·e·s et jeunes scolaires et non scolaires ont été effectivement inclus·es dans l'étude, dont 36 dans les ateliers, 294 dans les marchés et 521 dans les collèges d'enseignement général (CEG).

2.3. Population et critères d'inclusion

La population cible était constituée d'adolescent·e·s et jeunes âgé·e·s de 18 à 24 ans, résidant dans l'une des six communes du Couffo depuis au moins six mois, et ayant accepté de participer à l'enquête après lecture du formulaire de consentement éclairé. Les enquêteur·trice·s ont été orienté·e·s vers les classes terminales dans les CEG, ce qui constitue un facteur structurel à considérer dans l'interprétation des résultats.

2.4. Variables et instruments

Le questionnaire comportait huit sections couvrant les caractéristiques sociodémographiques, les connaissances sur les DSSR, les connaissances générales en santé sexuelle et reproductive, la planification familiale, l'avortement sécurisé, les attitudes, les pratiques des douze derniers mois, et les comportements d'exposition aux risques. La présente analyse mobilise principalement trois items attitudinaux mesurés sur une échelle binaire « D'accord / Pas d'accord » :

- Item 48 : « Les garçons et les filles doivent avoir les mêmes droits en matière de sexualité » (item d'égalité) ;
- Item 43 : « Les hommes doivent participer aux décisions en matière de contraception » (item de participation masculine) ;
- Item 51 : « Une femme peut décider seule d'utiliser une méthode contraceptive » (item d'autonomie féminine).

Quatre items connexes ont également été mobilisés pour la triangulation interprétative :

- la perception du danger des méthodes contraceptives modernes (item 45) ;
- l'accès des jeunes filles non mariées à la contraception (item 46) ;
- l'obligation du consentement avant tout rapport sexuel (item 49) ;
- la capacité de refuser un rapport sexuel sans conséquence négative (item 70).

Les variables sociodémographiques retenues pour les croisements sont :

- l'âge (regroupé en trois classes : 18-19, 20-21, 22-24 ans) ;
- le genre ;
- le niveau d'instruction ;
- le statut matrimonial ;
- le milieu de résidence ;
- la commune ;
- la religion ;
- la profession (regroupée selon les catégories du protocole) :

- Élèves/Étudiants ;
- Vendeurs/Vendeuses ;
- Apprentis/Artisans ;
- Agriculteurs/Agricultrices ;
- Ménagères ;
- Autres.

2.5. Analyse des données

Les données ont été collectées par tablette via la plateforme KoboToolbox, exportées au format Excel, puis traitées avec SPSS 27. Les analyses descriptives portent sur les fréquences absolues et relatives. Les associations bivariées ont été testées par le test du khi-deux de Pearson, avec un seuil de significativité fixé à $p < 0,05$. La structure triangulaire a été examinée en construisant les huit combinaisons possibles des trois items et en quantifiant la fréquence de chaque profil. Une régression logistique multivariée a ensuite été ajustée afin d'identifier les déterminants indépendants du désaccord avec l'autonomie contraceptive féminine, en intégrant simultanément le genre, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, le milieu de résidence, la religion, la profession regroupée et la commune.

2.6. Considérations éthiques

Le protocole de recherche a reçu l'autorisation des autorités administratives et sanitaires compétentes du département du Couffo. Le consentement éclairé a été obtenu de chaque participant-e avant l'entretien. La confidentialité a été garantie par l'anonymisation des questionnaires, l'absence de noms dans la base de données analytique et le stockage sécurisé des fichiers. Les enquêteur·trice·s ont été formé·e·s aux techniques d'entretien sensible aux questions de genre et au signalement des situations de détresse.

3. Résultats

3.1. Caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon final compte 851 enquêté·e·s, dont 563 femmes (66,2 %) et 288 hommes (33,8 %). La distribution par âge se concentre sur la tranche basse de l'intervalle d'inclusion : 271 enquêté·e·s ont 18 ans (31,8 %), 223 ont 19 ans (26,2 %), 128 ont 20 ans (15,0 %), et les âges supérieurs (21 à 24 ans) représentent ensemble 27,0 % de l'effectif. La majorité réside en milieu rural (595, soit 69,9 %) contre 256 en milieu urbain (30,1 %). Le statut de célibataire – incluant les célibataires sans enfant et les célibataires avec enfant – concerne 815 enquêté·e·s (95,8 %), tandis que 36 (4,2 %) sont en union. Sur le plan religieux, la composition est dominée par les obédiences chrétiennes (567 enquêté·e·s, soit 66,6 %), suivies par la religion du Vodoun (198, 23,3 %), les autres religions (51, 6,0 %) et la religion musulmane (35, 4,1 %). L'ethnie Adja constitue 86,1 % de l'effectif (733/851).

La répartition communale, présentée au tableau 1, reflète la distribution des structures d'intervention (ateliers, marchés et CEG) sur le territoire et ne suit donc pas strictement le poids démographique des six communes. Le niveau d'instruction est dominé par le secondaire second cycle (451, soit 53,0 %) ; viennent ensuite le secondaire premier cycle (166, 19,5 %), le primaire (125, 14,7 %), aucun niveau d'instruction (105, 12,3 %) et la licence (4, 0,5 %). Sur le plan professionnel, après regroupement, la catégorie Élèves/Étudiants représente 540 enquêté·e·s (63,5 %), suivie des Vendeurs/Vendeuses (142, 16,7 %), des Apprentis/Artisans (111, 13,0 %) et des autres catégories (58, 6,8 %).

Tableau 1. Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon (N = 851)

Variable	Effectif (n)	Pourcentage (%)
Genre		
Femme	563	66,2
Homme	288	33,8
Tranche d'âge		
18-19 ans	494	58,0
20-21 ans	200	23,5
22-24 ans	157	18,5
Niveau d'instruction		
Aucun	105	12,3
Primaire	125	14,7
Secondaire premier cycle	166	19,5
Secondaire second cycle	451	53,0
Licence	4	0,5
Statut matrimonial		
Célibataire	815	95,8
En union	36	4,2
Milieu de résidence		
Rural	595	69,9
Urbain	256	30,1

Variable	Effectif (n)	Pourcentage (%)
Commune		
Aplahoué	168	19,7
Djakotomey	120	14,1
Dogbo	161	18,9
Klouékanmè	191	22,4
Lalo	120	14,1
Toviklin	91	10,7
Religion		
Chrétienne évangélique	297	34,9
Autre chrétienne	270	31,7
Religion du Vodoun	198	23,3
Autre religion	51	6,0
Musulmane	35	4,1
Profession (regroupée)		
Élèves/Étudiants	540	63,5
Vendeurs/Vendeuses	142	16,7
Apprentis/Artisans	111	13,0
Agriculteurs/Agricultrices	23	2,7
Ménagères	14	1,6
Autre	21	2,5

3.2. Les trois affirmations du triangle attitudinal

Les trois items mesurés simultanément dessinent une figure remarquable. L'item d'égalité des droits sexuels (item 48) recueille 844 accords sur 851, soit 99,2 %. L'item de participation masculine aux décisions contraceptives (item 43) recueille également 844 accords sur 851, soit exactement le même taux de 99,2 %. L'item d'autonomie décisionnelle féminine (item 51) recueille en revanche 609 accords sur 851, soit 71,6 %, et donc 242 désaccords (28,4 %).

L'écart entre les deux premiers items et le troisième est de 27,6 points de pourcentage. Cet écart ne peut être attribué à la désirabilité sociale, dont l'effet supposé serait homogène sur les trois items puisqu'ils relèvent tous de la même rubrique attitudinale du questionnaire et ont été présentés dans le même registre déclaratif. Si l'effet de désirabilité jouait, il jouerait dans le même sens pour les trois affirmations. L'écart observé reflète donc une véritable différenciation des représentations.

Le tableau 2 présente la répartition des huit combinaisons logiquement possibles des trois items dans l'échantillon. Deux combinaisons concentrent 98,3 % des enquêtés.e.s.

Tableau 2. Combinaisons des trois items du triangle attitudinal (N = 851)

Égalité (item 48)	Participa- tion masculine (item 43)	Autonomie féminine (item 51)	Ef- fectif (n)	Pourcen- tages (%)
Accord	Accord	Accord	602	70,7
Accord	Accord	Désaccord	235	27,6

Égalité (item 48)	Participation masculine (item 43)	Autonomie féminine (item 51)	Effectif (n)	Pourcentages (%)
Accord	Désaccord	Accord	4	0,5
Désaccord	Accord	Désaccord	4	0,5
Désaccord	Accord	Accord	3	0,4
Accord	Désaccord	Désaccord	3	0,4

La première combinaison -accord aux trois items -concerne 602 enquêté·e·s (70,7 %). La deuxième -accord aux deux premiers items, mais désaccord sur l'autonomie féminine -concerne 235 enquêté·e·s (27,6 %). À elles deux, ces configurations rassemblent 98,3 % de l'effectif. Les six autres combinaisons (toutes situations dans lesquelles les enquêté·e·s sont en désaccord avec l'égalité ou la participation masculine) ne concernent ensemble que 14 personnes, soit 1,6 % de l'échantillon. Autrement dit, l'égalité des droits sexuels et la participation masculine fonctionnent quasi comme des consensus, tandis que l'autonomie féminine constitue la véritable ligne de fracture des représentations.

3.3. Profil sociodémographique du désaccord avec l'autonomie féminine

Le tableau 3 présente les croisements bivariés entre l'item d'autonomie féminine et les huit variables sociodémographiques retenues. Les tests du khi-deux confirment des associations statistiquement significatives pour six variables sur huit.

Tableau 3. Désaccord avec l'autonomie contraceptive féminine selon les caractéristiques sociodémographiques (N = 851)

Variable	Désaccord (n/N)	Désaccord (%)	p (χ^2)
Genre			0,700 (ns)
Femme	163/563	29,0	
Homme	79/288	27,4	
Tranche d'âge			<0,001
18-19 ans	114/494	23,1	
20-21 ans	68/200	34,0	
22-24 ans	60/157	38,2	
Niveau d'instruction			<0,001
Aucun	38/105	36,2	
Primaire	36/125	28,8	
Secondaire premier cycle	68/166	41,0	
Secondaire second cycle	100/451	22,2	
Licence	0/4	0,0	
Statut matrimonial			0,074 (ns)
Célibataire	237/815	29,1	

Variable	Désaccor d (n/N)	Désaccor d (%)	p (χ^2)
En union	5/36	13,9	
Milieu de résidence			<0,00 1
Rural	195/595	32,8	
Urbain	47/256	18,4	
Commune			<0,00 1
Aplahoué	7/168	4,2	
Djakotomey	0/120	0,0	
Dogbo	32/161	19,9	
Klouékanmè	90/191	47,1	
Lalo	110/120	91,7	
Toviklin	3/91	3,3	
Religion			0,002
Chrétienne évangélique	82/297	27,6	
Autre chrétienne	92/270	34,1	
Religion du Vodoun	42/198	21,2	
Autre religion	21/51	41,2	
Musulmane	5/35	14,3	
Profession (regroupée)			<0,00 1

Variable	Désaccord (n/N)	Désaccord (%)	p (χ^2)
Élèves/Étudiants	153/540	28,3	
Vendeurs/Vendeuses	17/142	12,0	
Apprentis/Artisans	56/111	50,5	
Agriculteurs/Agricultrices	8/23	34,8	
Ménagères	5/14	35,7	
Autre	3/21	14,3	

Premièrement, l'effet du genre est statistiquement non significatif ($p=0,700$). Les femmes refusent l'autonomie féminine dans une proportion (29,0 %) très proche de celle observée chez les hommes (27,4 %). Ce résultat est saillant : il indique que le refus n'est pas porté par un seul sexe, mais qu'il s'agit d'une représentation partagée par l'ensemble des enquêtés, indépendamment de leur appartenance sexuelle.

Deuxièmement, l'effet de l'âge est significatif et de sens contre-intuitif. Les enquêtés les plus jeunes (18-19 ans) sont moins en désaccord (23,1 %) que les plus âgés (38,2 % chez les 22-24 ans). L'écart de quinze points entre les deux extrêmes suggère qu'avec l'avancée en âge, la trajectoire de socialisation renforce la grammaire conjugaliste plutôt qu'elle ne la dissout.

Troisièmement, l'effet du niveau d'instruction n'est pas linéaire. Les enquêtés n'ayant aucun niveau d'instruction sont en désaccord à 36,2 %, ceux du primaire à 28,8 %, ceux du secondaire premier cycle à 41,0 %, ceux du secondaire second cycle à 22,2 %, et la totalité des quatre titulaires d'une licence

sont en accord (0 % de désaccord). L'effet protecteur de l'éducation ne se déclenche pleinement qu'à partir du secondaire second cycle ; le secondaire premier cycle présente même un taux de désaccord supérieur à celui des enquêtés sans aucune scolarisation.

Quatrièmement, l'effet du milieu de résidence est marqué : 32,8 % des ruraux refusent l'autonomie féminine contre 18,4 % des urbains, soit un rapport de presque deux contre un.

Cinquièmement et de loin le plus frappant, l'effet de la commune est massif ($\chi^2=398,88$; $p<0,001$). Les six communes du Couffo se distribuent sur un éventail extraordinairement large, allant de 0,0 % de désaccord à Djakotomey à 91,7 % à Lalo. Lalo concentre à elle seule 110 des 242 désaccords (45,5 %) ; Klouékannmè en concentre 90 supplémentaires (37,2 %). Ensemble, ces deux communes regroupent 200 des 242 désaccords, soit 82,7 %. Les quatre autres communes (Aplahoué, Djakotomey, Dogbo, Toviklin) totalisent ensemble seulement 42 désaccords. Cette concentration spatiale est telle qu'elle détermine en grande partie la moyenne globale de 28,4 %.

Sixièmement, l'effet de la religion est significatif ($p=0,002$) mais modéré. Le taux de désaccord varie de 14,3 % (musulmans) à 41,2 % (autres religions), avec des positions intermédiaires pour le vodoun (21,2 %), la chrétienté évangélique (27,6 %) et les autres obédiences chrétiennes (34,1 %).

Septièmement, l'effet de la profession est important : les Apprentis/Artisans présentent le taux de désaccord le plus élevé (50,5 %), suivis des Ménagères (35,7 %), des Agriculteurs/Agricultrices (34,8 %), des Élèves/Étudiants (28,3 %) et des Vendeurs/Vendeuses (12,0 %).

Le tableau 4 affine l'analyse en présentant le croisement genre \times commune, qui révèle des configurations contrastées entre les deux communes les plus en désaccord. À Lalo, l'écart entre femmes (91,2 %) et hommes (100,0 %) est minime : la quasi-totalité des habitants de Lalo, indépendamment du genre, refuse l'autonomie féminine. À Klouékanmè en revanche, les hommes refusent l'autonomie féminine à 68,8 % et les femmes à 32,5 %, soit un écart de plus de 36 points entre les deux sexes. La grammaire est donc partagée à Lalo, mais asymétrique à Klouékanmè.

Tableau 4. Désaccord avec l'autonomie contraceptive féminine selon le croisement commune \times genre

Commune	Femmes (%) désaccord)	Hommes (%) désaccord)	Écart (points)
Aplahoué	2,6 (3/115)	7,5 (4/53)	+4,9
Djakotomey	0,0 (0/81)	0,0 (0/39)	0,0
Dogbo	20,7 (18/87)	18,9 (14/74)	-1,8
Klouékanmè	32,5 (37/114)	68,8 (53/77)	+36,3
Lalo	91,2 (103/113)	100,0 (7/7)	+8,8
Toviklin	3,8 (2/53)	2,6 (1/38)	-1,2

3.4. Analyse multivariée des déterminants du désaccord avec l'autonomie féminine

Afin d'identifier les déterminants indépendamment associés au désaccord avec l'autonomie contraceptive féminine, une régression logistique multivariée a été ajustée en intégrant simultanément l'ensemble des variables sociodémographiques. Le modèle, ajusté sur les 851 enquêtés, présente un bon

pouvoir explicatif (pseudo-R² de McFadden = 0,47 ; test du rapport de vraisemblance, $p < 0,001$). Les rapports de cotes ajustés sont présentés au tableau 5.

Tableau 5. Régression logistique multivariée du désaccord avec l'autonomie contraceptive féminine (N = 851)

Variable	OR ajusté	IC à 95 %	p
Genre			
Femme (réf.)	1,00	-	-
Homme	2,48	1,53 - 4,00	< 0,001
Âge			
18-21 ans (réf.)	1,00	-	-
22-24 ans	1,13	0,61 - 2,09	0,698
Niveau d'instruction			
Secondaire 2nd cycle / Supérieur (réf.)	1,00	-	-
Secondaire 1er cycle	2,02	1,11 - 3,68	0,022
Aucun ou primaire	2,82	1,14 - 7,03	0,026
Statut matrimonial			
Célibataire (réf.)	1,00	-	-
En union	0,97	0,26 - 3,58	0,965
Milieu de résidence			

Variable	OR ajusté	IC à 95 %	p
Urbain (réf.)	1,00	-	-
Rural	1,92	1,16 - 3,16	0,011
Religion			
Autres chrétiens (réf.)	1,00	-	-
Vodoun	0,96	0,51 - 1,82	0,898
Musulmans	0,30	0,10 - 0,90	0,032
Évangéliques	0,72	0,41 - 1,24	0,231
Autre	0,63	0,28 - 1,39	0,251
Profession			
Élèves / Étudiants (réf.)	1,00	-	-
Vendeurs / Vendeuses	0,26	0,10 - 0,67	0,005
Apprentis / Artisans	0,60	0,25 - 1,43	0,248
Autre	0,64	0,23 - 1,75	0,384
Commune			
Aplahoué / Djakotomey / Toviklin (réf.)	1,00	-	-
Dogbo	10,81	4,85 - 24,12	< 0,001
Klouékanmè	39,82	19,02 - 83,38	< 0,001

Variable	OR ajusté	IC à 95 %	p
Lalo	444,17	165,98 - 1188,61	< 0,001

L'analyse multivariée révèle un résultat majeur, masqué en analyse bivariée : à caractéristiques sociodémographiques égales, les hommes présentent une probabilité de désaccord deux fois et demi supérieure à celle des femmes (OR = 2,48 ; IC à 95 % : 1,53 - 4,00 ; $p < 0,001$). L'absence d'effet du genre en bivarié ($p = 0,700$) résultait d'un effet de composition : la commune de Lalo, où le désaccord est quasi unanime (91,7 %), concentre 94,2 % de femmes, ce qui tirait artificiellement à la hausse le taux de désaccord féminin global. Hors Lalo, les hommes refusent l'autonomie féminine à 25,6 % contre 13,3 % chez les femmes, soit un rapport de presque deux contre un, conforme à l'hypothèse théorique d'un patriarcat rénové dans lequel les hommes restent les principaux dépositaires du veto sur le corps reproductif féminin.

Le niveau d'instruction exerce un effet gradué et protecteur. Par rapport aux enquêtés du secondaire second cycle ou du supérieur, ceux du secondaire premier cycle présentent un risque doublé de désaccord (OR = 2,02 ; IC à 95 % : 1,11 - 3,68 ; $p = 0,022$), et ceux n'ayant aucun niveau ou seulement le primaire un risque presque triplé (OR = 2,82 ; IC à 95 % : 1,14 - 7,03 ; $p = 0,026$). La scolarisation prolongée apparaît donc comme un levier statistiquement robuste de désaffiliation à la grammaire conjugaliste du refus de l'autonomie féminine. Le milieu rural reste indépendamment associé au désaccord après ajustement (OR = 1,92 ; IC à 95 % : 1,16 - 3,16 ; $p = 0,011$), ce qui confirme que l'effet rural-urbain observé en bivarié ne s'explique pas

entièrement par la composition sociodémographique des deux milieux.

La religion musulmane apparaît associée à un moindre désaccord par rapport aux autres chrétiens (OR = 0,30 ; IC à 95 % : 0,10 - 0,90 ; $p = 0,032$), résultat à interpréter avec prudence compte tenu du faible effectif musulman ($n = 35$). Les enquêtés exerçant comme vendeurs ou vendeuses présentent également une probabilité de désaccord réduite par rapport aux élèves et étudiants (OR = 0,26 ; IC à 95 % : 0,10 - 0,67 ; $p = 0,005$), ce qui suggère qu'une insertion économique précoce dans les marchés s'accompagne d'un rapport plus pragmatique à la décision contraceptive féminine.

L'effet territorial reste massif et domine l'ensemble du modèle. Par rapport à la zone de référence (Aplahoué, Djakotomey et Toviklin), Dogbo multiplie par dix la probabilité de désaccord (OR = 10,81 ; IC à 95 % : 4,85 - 24,12), Klouékanmè par quarante (OR = 39,82 ; IC à 95 % : 19,02 - 83,38) et Lalo par plus de quatre cents (OR = 444,17 ; IC à 95 % : 165,98 - 1188,61). L'amplitude exceptionnelle de cet effet, qui résiste à l'ajustement sur toutes les autres variables, indique que la grammaire conjugaliste du refus de l'autonomie féminine ne se réduit pas à des caractéristiques individuelles : elle est portée par des configurations socioculturelles localisées dont le poids dépasse celui du genre, de l'instruction, de la religion et de la profession réunis. L'âge et le statut matrimonial, en revanche, n'apparaissent pas significativement associés au désaccord après ajustement, ce qui suggère que la grammaire identifiée traverse les générations de jeunes adultes et les statuts conjugaux du même profil sociodémographique.

3.5. Liens avec les items connexes : couches de la grammaire conjugaliste

Le tableau 6 présente les pourcentages d'accord sur trois items connexes, distingués selon que les enquêté·e·s sont en accord ou en désaccord avec l'autonomie féminine. Trois résultats méritent d'être commentés.

Tableau 6. Accord sur les items connexes selon la position sur l'autonomie contraceptive féminine

Item connexe	En accord avec l'autonomie féminine (n=609)	En désaccord avec l'autonomie féminine (n=242)	Écart (points)
Méthodes contraceptives modernes pas dangereuses	83,3 %	85,1 %	+1,8
Une jeune fille non mariée peut utiliser une méthode contraceptive	97,4 %	84,7 %	-12,7
Pouvoir refuser un rapport sexuel sans conséquence négative	76,0 %	48,8 %	-27,2

Premièrement, la perception du danger des méthodes contraceptives modernes ne distingue pas les deux groupes. Parmi les enquêté·e·s en accord avec l'autonomie féminine, 83,3

% considèrent que les méthodes ne sont pas dangereuses ; parmi celles et ceux en désaccord, 85,1 %. L'écart de 1,8 point n'est pas significatif. La représentation du danger est répandue de manière transversale dans l'ensemble de l'échantillon et ne constitue donc pas le ressort principal du refus de l'autonomie féminine. Cette observation contredit l'hypothèse, fréquente dans la littérature programmatique, selon laquelle l'éducation sur l'innocuité des méthodes modernes suffirait à lever les obstacles à l'autonomie reproductive des femmes.

Deuxièmement, l'accès des jeunes filles non mariées à la contraception marque une différenciation modérée. Les enquêté·e·s en accord avec l'autonomie féminine acceptent à 97,4 % cet accès, contre 84,7 % chez les enquêté·e·s en désaccord, soit un écart de 12,7 points. Le refus de l'autonomie individuelle s'accompagne donc d'une réticence supplémentaire à reconnaître l'usage contraceptif aux jeunes non-uni·e·s, mais cette dimension reste largement minoritaire.

Troisièmement et plus important, la capacité de refuser un rapport sexuel sans conséquence négative se révèle fortement liée à la position sur l'autonomie féminine. Parmi les enquêté·e·s en accord avec l'autonomie, 76,0 % estiment pouvoir refuser un rapport sexuel sans conséquence ; chez celles et ceux qui sont en désaccord, ce taux tombe à 48,8 %, soit un écart de 27,2 points. Le refus de l'autonomie contraceptive féminine et l'incapacité ressentie à refuser un rapport sexuel sont les deux visages d'une même réalité : dans la relation hétérosexuelle, l'autorité sur le corps de la femme ne lui revient pas pleinement. Peu importe que la décision concerne la contraception ou le rapport sexuel : dans les deux cas, la femme n'est pas reconnue comme légitime pour décider seule.

4. Discussion

4.1. Une cohérence interne plutôt qu'une contradiction

Le triangle empirique mis en évidence n'est pas, du point de vue des enquêtés, une contradiction. La lecture proposée ici est qu'il constitue au contraire une grammaire cohérente dans laquelle l'égalité, la participation masculine et le refus de l'autonomie féminine se renvoient l'une à l'autre selon une logique conjugaliste. Dans cette grammaire, l'égalité (item 48) renvoie à la reconnaissance abstraite de droits identiques entre garçons et filles ; la participation masculine (item 43) traduit cette égalité dans le registre concret du couple, en posant la décision conjointe comme antithèse du commandement patriarcal d'antan ; et le refus de l'autonomie individuelle féminine (item 51) n'est pas une rétractation des deux premières affirmations, mais leur prolongation logique : « décider seule » est compris comme briser la dyade et, donc, briser l'égalité elle-même.

Cette lecture est appuyée par plusieurs éléments empiriques. D'abord, la quasi-absence des combinaisons contradictoires (1,5 % de l'effectif) plaide en faveur d'une véritable structure attitudinale et non d'un bruit de mesure. Ensuite, l'analyse multivariée éclaire la place respective des hommes et des femmes dans cette grammaire : à caractéristiques sociodémographiques égales, les hommes refusent l'autonomie féminine deux fois et demi plus souvent que les femmes (OR ajusté = 2,48 ; $p < 0,001$), ce qui désigne les hommes comme les principaux dépositaires actifs du veto. Pour autant, le fait qu'une part substantielle des femmes (29,0 % au global, 13,3 % hors Lalo) adhère également au refus indique que cette grammaire dépasse une simple imposition unilatérale et fonctionne comme un cadre normatif partiellement incorporé par les deux sexes, au sens où l'entend Bourdieu (1998). À Lalo, l'incorporation atteint

un seuil de quasi-unanimité, brouillant la dimension de genre au point que femmes (91,2 %) et hommes (100,0 %) refusent ensemble dans des proportions équivalentes. Enfin, le lien fort entre le refus de l'autonomie et l'incapacité à refuser un rapport sexuel (écart de 27,2 points) suggère que la même structure mentale informe les représentations du droit contraceptif et celles du consentement sexuel.

4.2. Une lecture théorique : le patriarcat rénové

Le triangle observé dans le Couffo correspond à ce que Connell (1995) et Connell et Messerschmidt (2005) ont désigné comme une transformation des masculinités hégémoniques. Connell distingue les formes brutes du patriarcat - où l'homme décide explicitement et où l'autorité s'exerce dans le langage du commandement - des formes rénovées qui se présentent sous le langage de l'égalité tout en préservant l'asymétrie d'autorité. Dans ces formes rénovées, la délibération à deux remplace le commandement, mais le veto masculin sur le corps reproductif féminin reste actif, simplement reformulé comme « décision conjointe ».

Le matériel empirique de la présente étude offre un cas-école particulièrement net de cette dynamique. L'adhésion à 99,2 % à la « participation masculine aux décisions contraceptives » serait, lue isolément, considérée comme un progrès en matière d'engagement masculin en santé reproductive - un objectif explicite des programmes internationaux depuis les années 2000 (Greene et al., 2006). Mais le triangle révèle que cette adhésion s'articule structurellement à un refus de l'autonomie individuelle féminine : pour 235 enquêtés sur 851, « les hommes doivent participer » et « les femmes ne peuvent pas décider seules » sont les deux faces d'une même proposition. La participation masculine n'est donc pas, dans cette grammaire, un ajout à l'autonomie féminine ; elle en est la condition restrictive.

La littérature ouest-africaine récente offre des résonances avec cette interprétation. Plusieurs études qualitatives menées au Burkina Faso, au Sénégal et au Mali ont décrit des situations où les jeunes femmes parlent en termes égalitaires de leur relation conjugale tout en sollicitant systématiquement l'aval de leur partenaire pour démarrer ou interrompre une méthode contraceptive (Castle et al., 1999 ; Boyer et Saint-Lary, 2018 ; Mondain et al., 2009). La présente étude apporte une contribution distincte en quantifiant cette grammaire à l'échelle d'une population entière et en démontrant qu'elle survit à la diffusion massive du discours égalitaire.

4.3. L'autonomie corporelle (body ownership) comme clé manquante

L'analyse de Dixon-Mueller (1993) sur les droits reproductifs comme exercice impossible sans propriété corporelle (body ownership) éclaire ce que mesure précisément l'item 51. Pour Dixon-Mueller, les droits reproductifs supposent que la femme soit propriétaire de son corps, c'est-à-dire qu'elle puisse en déterminer l'usage sans devoir d'autorisation à un tiers. Sans cette propriété corporelle, les droits reproductifs deviennent une fiction juridique sans support empirique. Or, c'est précisément cette propriété que rejettent les 28,4 % d'enquêtés en désaccord avec l'item 51 : ils acceptent que la femme participe aux décisions, qu'elle bénéficie de droits égaux en théorie, mais ils refusent qu'elle puisse exercer ces droits sans validation conjugale.

Cette configuration peut être pensée à l'aide de la distinction entre droit formel et capacité au sens de Sen (1999) et de Nussbaum (2000). Le droit formel est reconnu (l'item 48 le confirme à 99,2 %), mais la capacité - la possibilité réelle d'exercer ce droit individuellement - est entravée par la

grammaire conjugaliste qui subordonne l'exercice à la dyade. La capacité contraceptive ne se réduit donc pas à la disponibilité des méthodes ou à la connaissance des indications ; elle suppose une autonomie corporelle reconnue socialement et incorporée par la femme elle-même.

4.4. La charge contraceptive féminine masquée

Une autre dimension du triangle mérite d'être discutée. Bajos et Bozon (2008) ont montré que dans les couples français, la contraception est parlée comme une décision conjointe alors qu'elle est en pratique portée matériellement, mentalement et sanitaire par les femmes. La rhétorique de la décision partagée masque une charge contraceptive asymétrique. Le cas du Couffo illustre une variante de cette configuration : l'adhésion à 99,2 % à la « participation masculine » est probablement à lire moins comme une description de pratiques réelles que comme un horizon discursif. Les méthodes effectivement utilisées par les enquêté·e·s relèvent dans leur écrasante majorité des contraceptifs féminins (pilules, injectables, implants), et la vasectomie reste extrêmement marginale, comme le confirment les données complémentaires de l'enquête.

Autrement dit, la « participation masculine » mesurée par l'item 43 ne décrit pas un partage du fardeau corporel et logistique de la contraception - partage qui supposerait notamment un recours plus fréquent au préservatif masculin et à la vasectomie - mais un partage de l'autorité sur la décision contraceptive féminine. C'est cette asymétrie qui explique pourquoi le test du miroir, jamais effectué dans l'enquête mais hypothétiquement formulable (« un homme peut-il décider seul d'utiliser une méthode contraceptive ? »), produirait très probablement un taux de désaccord sensiblement inférieur à 28,4 %. La participation masculine à la décision contraceptive de la femme est constitutive ; la participation féminine à la décision

contraceptive de l'homme - s'il s'en posait une - le serait beaucoup moins.

4.5. L'effet commune : entre spécificité culturelle et hypothèse de cadrage

L'effet le plus spectaculaire de l'étude est la concentration extrême du désaccord à Lalo (91,7 %) et secondairement à Klouékanmè (47,1 %). Cette distribution invite à deux hypothèses qui ne sont pas exclusives. La première hypothèse, culturaliste, est que ces deux communes - toutes deux situées dans la zone sanitaire KTL - présentent des spécificités de socialisation conjugale plus marquées, renforcées par une concentration plus élevée de personnes sans niveau d'instruction (à Lalo, 22,5 % des enquêtés n'ont aucune scolarisation, contre 7,7 % à Aplahoué).

La seconde hypothèse, méthodologique, est celle d'un effet enquêteur·trice. La structure de la collecte attribuait un·e enquêteur·trice principal·e par commune, ce qui empêche de distinguer empiriquement la variabilité intra-commune liée à l'enquêteur·trice de la variabilité socioculturelle réelle de la commune. La formulation orale de l'item 51 - « Une femme peut décider seule d'utiliser une méthode contraceptive » - admet en effet plusieurs interprétations : « sans en parler à personne », « sans demander la permission » ou « contre l'avis du conjoint ». Une formulation plus permissive ou plus restrictive selon l'enquêteur·trice peut produire des écarts importants. Cette ambiguïté du construit constitue une limite que les futures études devraient corriger en posant l'item sous plusieurs formulations complémentaires.

Les deux hypothèses sont vraisemblablement combinées. La concentration géographique du désaccord est trop massive pour être attribuée au seul effet enquêteur·trice - Toviklin, qui

présente elle aussi un faible niveau d'instruction (30,8 % sans aucune scolarisation), affiche pourtant un taux de désaccord très bas (3,3 %), ce qui suggère que des facteurs spécifiquement culturels et institutionnels distinguent Lalo et Klouékanmè. Mais l'amplitude des écarts (de 0,0 % à 91,7 %) est suffisamment forte pour suggérer qu'une part résiduelle de variabilité tient à la formulation concrète de l'item dans la situation d'entretien.

4.6. Implications pour les programmes DSSR

Les résultats invitent à reconsidérer plusieurs présupposés couramment incorporés dans les programmes de promotion des DSSR en Afrique de l'Ouest. Premièrement, l'enseignement de l'égalité des droits ne produit pas mécaniquement de l'autonomie individuelle. La diffusion du langage des droits, lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'une pédagogie explicite de l'autonomie corporelle, peut être absorbée par une grammaire conjugaliste qui en neutralise la portée individuante. Les modules d'éducation à la santé sexuelle gagneraient à expliciter que « décider seule » de sa contraception n'est pas une rupture de l'égalité conjugale mais son corollaire, et à distinguer soigneusement la délibération conjugale (souhaitable) de la subordination contraceptive (à déconstruire).

Deuxièmement, la promotion de l'« engagement masculin » en santé reproductive, qui constitue une priorité programmatique depuis les années 2000, doit être pensée avec précaution. Une participation masculine définie comme co-décision sur le corps féminin peut renforcer plutôt qu'atténuer l'asymétrie d'autorité. Les programmes devraient distinguer deux modèles d'engagement : un modèle où l'homme partage la charge corporelle et logistique de la contraception (préservatif masculin, vasectomie, accompagnement aux consultations) ; et un modèle, plus problématique, où il participe surtout à la décision sur le corps de la femme. Le premier est compatible

avec l'autonomie féminine ; le second peut la contredire structurellement.

Troisièmement, l'extrême concentration du désaccord à Lalo et Klouékanmè plaide pour une territorialisation accrue des interventions. Les Guichets uniques de protection sociale (GUPS) et les centres de santé de ces deux communes devraient bénéficier d'un renforcement spécifique en matière d'accompagnement de l'autonomie reproductive féminine, à travers des modules adaptés aux ateliers, aux marchés et aux établissements scolaires, y compris les classes terminales actuellement exclues des sensibilisations.

4.7. Limites de l'étude

La présente étude comporte plusieurs limites qu'il importe de reconnaître. La première tient au caractère transversal du devis, qui ne permet pas d'inférer des relations causales entre caractéristiques sociodémographiques et représentations attitudinales. La seconde tient à l'ambiguïté du construit central - « décider seule » - dont la portée varie selon les interprétations possibles (absence totale de communication versus exercice de la décision finale après concertation). La troisième tient à l'impossibilité de distinguer, dans les données disponibles, l'effet propre de la commune de l'effet de l'enquêteur·trice qui a réalisé la collecte dans cette commune. La quatrième limite tient à l'absence de l'item miroir : l'enquête ne demandait pas si « un homme peut décider seul d'utiliser une méthode contraceptive », ce qui empêche de tester directement l'asymétrie de la grammaire conjugaliste que l'analyse postule. Une enquête future gagnerait à intégrer systématiquement les paires miroirs pour confirmer ou infirmer l'asymétrie d'autorité corporelle. La cinquième limite tient au caractère déclaratif des mesures, qui captent les représentations exprimées en situation d'entretien et

ne renseignent qu'indirectement sur les pratiques effectives au sein des couples.

Enfin, l'échantillon est composé en grande majorité d'élèves et d'étudiant·e·s (63,5 %), ce qui limite la généralisation aux populations jeunes non scolarisées. Toutefois, l'étude couvre également des Vendeurs/Vendeuses (16,7 %), des Apprentis/Artisans (13,0 %) et d'autres catégories professionnelles, et l'analyse stratifiée par profession montre que la grammaire conjugaliste se retrouve dans toutes les catégories, particulièrement marquée chez les Apprentis/Artisans (50,5 % de désaccord). Cette robustesse transversale renforce la validité interne du résultat principal.

5. Conclusion

Le triangle attitudinal mis en évidence chez les adolescent·e·s et jeunes du Couffo - adhésion massive à l'égalité des droits sexuels, adhésion massive à la participation masculine, refus partiel de l'autonomie décisionnelle féminine - n'est pas la marque d'une contradiction mais d'une grammaire conjugaliste cohérente. Cette grammaire absorbe le langage international des droits sans céder sur l'asymétrie d'autorité corporelle qui caractérise les formes rénovées du patriarcat décrites par la sociologie du genre.

Trois résultats empiriques structurent cette conclusion. D'abord, l'égalité et la participation masculine fonctionnent comme des consensus quasi unanimes (99,2 % chacun), tandis que l'autonomie féminine est, parmi les trois items, celui qui suscite le plus de désaccord (28,4 %). Ensuite, ce désaccord est concentré spatialement à Lalo (91,7 %) et Klouékanmè (47,1 %), et l'analyse multivariée confirme la robustesse de cet effet territorial après ajustement sur l'ensemble des autres variables

sociodémographiques : la grammaire conjugaliste est portée par des configurations socioculturelles localisées dont le poids est exceptionnel. L'analyse multivariée révèle par ailleurs un résultat masqué en bivarié : à caractéristiques égales, les hommes refusent l'autonomie féminine deux fois et demi plus souvent que les femmes (OR ajusté = 2,48 ; $p < 0,001$), désignant les hommes comme les principaux dépositaires actifs du veto, sans que cela exclue une adhésion féminine substantielle indiquant une incorporation partielle de la norme. Enfin, le refus de l'autonomie féminine est fortement corrélé à l'incapacité ressentie de refuser un rapport sexuel (48,8 % contre 76,0 %), ce qui suggère que la même structure de représentations informe la décision contraceptive et le consentement sexuel.

Les implications programmatiques sont claires. La pédagogie de l'égalité ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas d'une pédagogie explicite de l'autonomie corporelle féminine. La promotion de l'engagement masculin doit être recadrée pour distinguer le partage de la charge corporelle (souhaitable) de la co-décision sur le corps féminin (problématique). Et les territoires les plus réfractaires - Lalo, Klouékanmè - appellent un investissement spécifique des GUPS, des structures sanitaires locales et des autres intervenants en DSSR. Au-delà du Couffo, ces résultats invitent les politiques publiques de DSSR à se défier des indicateurs d'adhésion attitudinale isolés et à construire des batteries d'items mutuellement triangulants, seuls à même de révéler les grammaires sous-jacentes que masquent les consensus apparents.

Sur le plan opérationnel, ces résultats fournissent au projet Miitchité et à ses partenaires une grille de lecture directement mobilisable. Ils invitent à reconcevoir les modules de sensibilisation autour de l'autonomie corporelle féminine, à cibler prioritairement les communes de Lalo et de Klouékanmè,

et à doter les Guichets uniques de protection sociale (GUPS) d'outils de suivi de l'autonomie reproductive. Au-delà du seul département du Couffo, la méthode des items mutuellement triangulants offre aux concepteur·trice·s de politiques, plans et interventions un instrument peu coûteux pour détecter, derrière les consensus déclaratifs, les grammaires d'autorité qui en limitent la portée effective.

Bibliographie

AHANHANZO Y. G., SOSSA-JÉRÔME C., SOPOH G. E., TCHANDANA M., AZANDJÈMÈ C. & TCHABI Y., 2018. « Factors associated with modern contraceptive use among women of reproductive age in rural Benin », *BMC Women's Health*, 18, 139.

BAJOS N. & BOZON M. (dir.), 2008. *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, La Découverte, Paris.

BOURDIEU P., 1998. *La domination masculine*, Éditions du Seuil, Paris.

BOYER F. & SAINT-LARY B., 2018. « Mariage des mineures et droits reproductifs en milieu rural burkinabè », *Autrepart*, 85(1), pp. 51-69.

CASTLE S., KONATÉ M. K., ULIN P. R. & MARTIN S., 1999. « A qualitative study of clandestine contraceptive use in urban Mali », *Studies in Family Planning*, 30(3), pp. 231-248.

CLELAND J., BERNSTEIN S., EZEH A., FAUNDES A., GLASIER A. & INNIS J., 2006. « Family planning: the unfinished agenda », *The Lancet*, 368(9549), pp. 1810-1827.

CONNELL R. W., 1995. *Masculinities* (2e éd.), University of California Press, Berkeley.

CONNELL R. W. & MESSERSCHMIDT J. W., 2005. « Hegemonic masculinity: rethinking the concept », *Gender & Society*, 19(6), pp. 829-859.

CONSORTIUM OSV-GRAFED-ROAJELF, 2026. *Rapport de l'étude de base CAPC et engagement des débiteurs d'obligations – Projet Miitchité, département du Couffo, Bénin, OSV.*

DIXON-MUELLER R., 1993. *Population policy and women's rights: transforming reproductive choice*, Praeger, Westport.

GREENE M. E., MEHTA M., PULERWITZ J., WULF D., BANKOLE A. & SINGH S., 2006. *Involving men in reproductive health: contributions to development*, UN Millennium Project, New York.

HEISE L. L., 2011. *What works to prevent partner violence? An evidence overview*, STRIVE Research Consortium, London.

HINDIN M. J. & ADAIR L. S., 2002. « Who's at risk? Factors associated with intimate partner violence in the Philippines », *Social Science & Medicine*, 55(8), pp. 1385-1399.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE (INSAE), 2018. *Enquête démographique et de santé du Bénin (EDSB-V)*, INSAE, Cotonou.

MONDAIN N., LEGRAND T. & DELAUNAY V., 2009. « L'évolution de la pratique contraceptive au Sénégal : entre logiques individuelles et contraintes conjugales », *Cahiers québécois de démographie*, 38(2), pp. 283-308.

NATIONS UNIES, 1994. *Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994*, Fonds des Nations Unies pour la population, New York.

NUSSBAUM M. C., 2000. *Women and human development: the capabilities approach*, Cambridge University Press, Cambridge.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2015. *Sexual health, human rights and the law*, OMS, Genève.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, 2019. *Étude sur les violences basées sur le genre au Bénin*, PNUD Bénin, Cotonou.

SEDGH G., ASHFORD L. S. & HUSSAIN R., 2016. *Unmet need for contraception in developing countries: examining women's reasons for not using a method*, Guttmacher Institute, New York.

SEN A., 1999. *Development as freedom*, Oxford University Press, Oxford.

SPEIZER I. S., CALHOUN L. M., HOKE T. & SENGUPTA R., 2014. « Demand generation activities and modern contraceptive use in urban areas of four countries: a longitudinal evaluation », *Global Health Science and Practice*, 2(4), pp. 410-426.